

DOSSIER DE PRESSE

Merlimont, 24 février 2022

Conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale

Le conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale s'est réuni ce jeudi 24 février à Merlimont.



Étaient notamment à l'ordre du jour :

➤ Présentation de la stratégie de contrôle du Parc naturel marin



Agents du Parc sur le navire Septentrion
Crédit : Line Viera / OFB

Une équipe d'inspecteurs de l'environnement - constituée d'agents du Parc naturel marin assermentés - est désormais déployée sur le littoral et en mer : quelles sont ses missions ?

Le Parc naturel marin compte dans son équipe **des inspecteurs de l'environnement**. Ces agents surveillent, préviennent et sanctionnent les atteintes à l'environnement littoral et marin. Les inspecteurs de l'environnement disposent de pouvoirs de police administrative et judiciaire : ils interviennent pour faire respecter la réglementation environnementale pour l'ensemble des activités qui peuvent impacter l'environnement et la biodiversité en général. Agents assermentés, ils agissent sous le contrôle du

procureur de la République et peuvent conduire ou collaborer à des enquêtes.

Dans le service Opérations du Parc naturel marin, ces agents sont en outre habilités à piloter les navires du Parc et maîtrisent différentes techniques pour les suivis scientifiques. La sensibilisation du grand public et des usagers de l'espace marin fait également partie de leurs missions. Pour être opérationnels sur leurs trois missions - contrôle, suivi scientifique et sensibilisation – les inspecteurs de l'environnement du Parc naturel marin suivent des formations longues et exigeantes.

Les opérations de contrôle sont mises en œuvre par les agents du Parc en lien avec d'autres acteurs locaux formés, notamment les services départementaux de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour les départements 80, 62 et 76, l'Unité littoral des affaires maritimes (ULAM), la gendarmerie départementale, la Réserve naturelle nationale de la baie de Somme, le Conservatoire du littoral ou encore la brigade mobile d'intervention (BMI) de l'OFB.

Pour rappel, en juin 2021, plusieurs de ces structures étaient mobilisés conjointement sur cinq sites de la baie de Somme pour mener une vaste opération de contrôle visant à limiter le dérangement des phoques.

En 2022, les inspecteurs de l'environnement du Parc et leurs partenaires seront mobilisés sur le terrain tout au long de l'année : le dérangement de la faune sauvage restera un sujet primordial, mais ils effectueront également des contrôles concernant la circulation des véhicules terrestres à moteur sur le domaine public maritime, la cueillette de végétaux ou encore la pêche de loisir embarquée. Ils effectueront en outre des suivis d'événements publics (manifestations sportives par exemple) sur le périmètre du Parc naturel marin.

L'équipe Opérations du Parc naturel marin est actuellement constituée de six agents dont trois inspecteurs de l'environnement.

➤ Avis

Le conseil de gestion du Parc naturel marin était saisi par les services de l'Etat pour rendre deux avis :

1) Avis sur une demande d'autorisation de capture de phoques



Phoque équipé pour le suivi télémétrique
Crédit : Benjamin Guichard / OFB

L'objectif est d'équiper les animaux de balises pour permettre le suivi de leurs déplacements et de leur comportement en mer. Ce projet sera mis en œuvre par le Centre d'Etudes Biologiques de Chizé avec l'appui de ses partenaires et du Parc naturel marin dans le cadre de l'étude d'impact pour le projet éolien Dieppe – Le Tréport.

Le Centre d'Etudes Biologiques de Chizé sollicite une **dérogation pour la capture de phoques veaux-marins (*Phoca vitulina*) et de phoques gris (*Halichoerus grypus*)**. En effet, la manipulation d'espèces protégées est normalement strictement interdite.

Le projet des chercheurs est d'équiper les animaux de balises afin de suivre leurs déplacements, repos à terre et plongées, pendant plusieurs mois. Les dispositifs enregistreront aussi le niveau sonore autour des animaux et la perception qu'ils en ont.

La pose des balises sera effectuée selon un protocole validé par un comité éthique régional, qui occasionne un impact extrêmement faible sur les animaux manipulés. Il s'agira notamment de limiter au maximum leur stress.

La manipulation se déroulera dans le périmètre du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, à partir des reposoirs de la baie de Somme, de l'estuaire de l'Authie ou de la Canche. Les agents du Parc naturel marin y participeront, ainsi que des membres d'associations locales partenaires.

Cette intervention est mise en œuvre dans le cadre du projet éolien en mer de Dieppe – Le Tréport, pour lequel une étude d'impact sur la faune est requise. Ainsi, les suivis des phoques seront réalisés avant, pendant et après les travaux de construction des éoliennes en mer. Les balises seront donc posées entre 2022 et 2027.

En plus du suivi télémétrique par balises, seront mis en œuvre :

- des recensements des phoques en survol aérien et par photo-identification,
- une étude du régime alimentaire des phoques,
- le suivi des niveaux de stress via la quantification d'hormones dans les fèces (déjections) récoltés à terre.

La combinaison de ces différentes méthodes permettra d'obtenir des informations sur les potentielles modifications de comportements des mammifères au cours de la construction et du fonctionnement du parc éolien. Ce sera en outre un apport majeur pour la connaissance des deux espèces de phoques.

Au regard des enjeux pour ces espèces à l'échelle du Parc naturel marin et au niveau national, des autorisations déjà délivrées par le conseil de gestion en 2019 au Centre d'Etudes Biologiques de Chizé et de son expérience, le Conseil de gestion a émis **un avis conforme favorable**.

2) Avis sur l'organisation du raid d'endurance équestre du Marquenterre

L'association des cavaliers des baies de Somme et d'Authie organise une manifestation sportive équestre sur les communes de Saint-Quentin-en-Tourmont et Quend-Plage, les 12 et 13 mars 2022.

50 cavaliers participeront le samedi, 200 le dimanche. Cinq épreuves sont proposées, consistant en des boucles de 20 ou 30 km limitées à une vitesse de 15 km/h.

La zone concernée par le projet se situe dans le périmètre du Parc naturel marin, en partie dans le périmètre de la Réserve naturelle de la baie de Somme et comprend des sites faisant partie du réseau Natura 2000.

Le conseil de gestion du Parc naturel marin a émis un **avis favorable assorti des préconisations suivantes** :

- Afin de ne pas déranger les oiseaux posés sur l'estran, **prévoir un évitement de ces reposoirs par les concurrents**. En effet, ces plages offrent des zones de repos et d'alimentation. En période de grand froid, l'estran peut être utilisé comme site de refuge pour les oiseaux. Une importante fréquentation de la plage peut entraîner leur envol et impacter ainsi leur réserve énergétique déjà fortement sollicitée en hiver et ainsi affecter leur survie ;
- **Organiser l'évitement des laisses de mer et des pieds de dune**, espaces très sensibles au piétinement ;
- **Utiliser des matériaux biodégradables pour le balisage et les clôtures** (rubalise, grilles plastique).

En complément le service Opérations du Parc naturel marin effectuera un suivi de la manifestation.

➤ Bilan 2021 et projets 2022

Le conseil de gestion du Parc naturel marin s'est vu soumettre pour validation le rapport d'activités 2021 et le programme d'actions 2022 : ces documents cadrent les missions de l'équipe du Parc naturel marin.

Ainsi, en 2021, le rapport d'activités souligne notamment :

- la poursuite et le développement du dispositif de suivi et de protection des gravelots,
- la mise en œuvre de quatre formations sur les végétations estuariennes offertes aux partenaires du Parc,
- une exposition de photographies issues de l'observatoire des paysages « la terre vue de la mer », sur le quai des Paquebots à Boulogne sur Mer,
- l'acquisition de nombreuses données sur les usages de loisir, dans le cadre du projet inter-parcs RESOBLO,
- l'engagement de la concertation sur la conciliation des activités de découverte de la nature avec la préservation des phoques,
- une journée de sensibilisation et de contrôle interservices sur le dérangement des phoques.

En 2022, plusieurs projets majeurs seront initiés :

- le suivi de la megafaune en mer, c'est-à-dire les oiseaux en mer et les mammifères marins, en mettant en place des campagnes aériennes,
- une exposition itinérante grand public sur le fonctionnement des estuaires et la richesse écologique des milieux estuariens : prés-salés, vasières, sable, etc.,
- un programme de suivi des frayères – les endroits où les œufs de poissons sont pondus – dans le cadre d'une convention entre l'Office français de la biodiversité et Ifremer,
- une étude de l'état chimique et écologique des milieux sableux et vaseux dans les ports du Parc,
- la parution et la diffusion d'un guide de gestion raisonnée des macrodéchets et de la laisse de mer, à destination des collectivités locales du Parc.

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture et l'Alimentation. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

- www.parc-marin-epmo.fr -

**Parc naturel marin des estuaires
picards et de la mer d'Opale**
Chemin de la Warenne, Ecault
62 360 Saint-Etienne-au-Mont
parcmarin.epmo@ofb.gouv.fr

Contacts presse

Line VIERA / 06 30 62 93 37
line.viera@ofb.gouv.fr